



Note sur le projet de nouveau terminal T4 à Paris-CDG

A l'occasion de la 4^{ème} édition du Paris Air Forum qui s'est tenue le 16 juin, Augustin de ROMANET, PDG de Paris Aéroports, a confirmé le projet d'un nouveau terminal T4 sur la plate-forme de Paris-Charles-de-Gaulle à l'horizon 2025. Sur le territoire aéroportuaire, les élus s'inquiètent à juste titre de cette réalisation et les chiffres annoncés donnent le vertige : 30 millions de passagers supplémentaires par an, soit l'équivalent de l'aéroport d'Orly pour atteindre la barre des 100 millions de passagers à l'année. Si l'on fait une projection en nombre de mouvements d'avions, décollage ou atterrissage, on est à 900 000 mouvements contre près de 500 000 actuellement.

Pour justifier ce projet, le directeur général du groupe Paris Aéroports, Edward ARKWRIGHT, indique la nécessité d'anticiper la croissance du trafic aérien d'ici 2025 tout en reconnaissant que la stratégie a été d'optimiser l'infrastructure et que la saturation interviendra en 2020.

Quels sont les éléments de faisabilité du projet ? Le hub de Paris-Charles-de-Gaulle avec ses 25 000 correspondances hebdomadaires moyen/long courrier est déjà à saturation environnementale. Quant à sa capacité opérationnelle, elle devrait trouver sa limite d'ici dix ans d'après les syndicats de contrôleurs aériens. En effet, si le taux d'emport moyen a progressé ces dernières années il atteindra un seuil ce qui aura pour effet de faire croître le nombre de mouvements d'avions sur la plate-forme. Or on sait que ce ne sont pas les passagers qui font du bruit mais la répétition des émergences sonores générées par ces mouvements au-dessus des communes riveraines de l'aéroport. Aujourd'hui, on est déjà à plus de 1400 survols quotidiens avec en moyenne un avion toutes les trente secondes en heure de pointe.

Sur ces éléments, Ville et Aéroport vient de solliciter la ministre chargée des Transports, Mme Elisabeth Borne, pour être auditionnée. A cette occasion, elle abordera les autres sujets d'actualité du dossier Roissy : privatisation de Paris Aéroports, plan de servitude aéronautique, projet de décret sur la règle d'antériorité, etc.